



N° 14.12  
POSTE SAISONNIER LAVAGE PAV



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 27 février 2014, s'est réuni en session ordinaire à St Bonnet de Mure, le 12 mars de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires      Votants : 59

### PRESENTS :

- ① - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (16)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (11)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (12)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (11)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Chaque année notre syndicat assure l'entretien complet des colonnes d'apport volontaire aériennes situées sur le territoire, par un lavage de ces matériels et une mise à jour des autocollants des consignes de tri.

Pour assurer cette mission, il est nécessaire de recourir à un agent saisonnier engagé spécifiquement.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant le recrutement d'un agent non titulaire, il convient d'autoriser le président à procéder à ce recrutement par la création d'un poste d'adjoint technique pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2014.

Pour rappel, l'entretien des colonnes enterrées est assuré par un marché passé avec un prestataire extérieur.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 12 mars 2014**

Henri LEVY,  
Président

